Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_37-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Gwenaëlle PASTOL, Thierry GALES, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR (arrivée à 19h12), Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc JEGOU a donné pouvoir à Jean-Noël BRIANT, Isabelle LAOT a donné pouvoir à François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL (ce pouvoir n'a pas été utilisé, l'intéressé étant arrivé en séance avant le premier vote)

Secrétaire de séance : Cécile LEON

Délibération 2026-37 :
Rénovation de la maison-feu – Avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune mène des travaux de rénovation de la maison-feu. Il propose d'approuver les avenants suivants afin de tenir compte des ajustements intervenus en cours d'exécution et de clôturer les marchés :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise	Montant HT initial du contrat	Objet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
1	Voirie Réseaux Divers – Gros-œuvre	Forest	200 000,00 €	Modification, suppression et ajout de certaines prestations	70 909,29 €	270 909,29 €
2	Charpente, bardage	Ar Gizell Koad	52 625,89 €	Suppression de certaines prestations	-10 152,20 €	42 473,69 €
3	Couverture, étanchéité	Trebaul Couverture	38 000,00 €	Ajout de certaines prestations	2 510,11 €	40 510,11 €
4	Menuiseries extérieures	Ar Gizell Koad	52 852,75 €	Modification et suppression de certaines prestations	-7 633,09 €	45 219,66 €
5	Cloisons, doublages, plafonds, menuiseries intérieures	Berthou	27 000,00 €	Modification et ajout de certaines prestations	2 783,21 €	29 783,21 €
6	Peinture	Quévarec	10 300,00 €	Suppression de certaines prestations	-3 192,83 €	7 107,17 €
7	Revêtements de sol	Salaun	7 000,00 €	-	0,00 €	7 000,00 €

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_37-DE

8	Electricité, courants forts, courants faibles	Gérard Gervais	19 000,00 €	Ajout de certaines prestations	4 052,65 €	23 052,07 €
9	Plomberie, chauffage, ventilation	Arzur Energies	13 900,00 €	Modification, suppression et ajout de certaines prestations	859,08 €	14 759,08 €
Total			**420 678,64 €**		**60 136,22 €**	**480 814,86 €**

Monsieur le Maire indique que le montant initial des offres reçues s'élevait à 470 678 € HT. À l'issue de la procédure de consultation, le conseil municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offres, n'avait pas retenu l'intégralité des prestations initialement proposées (rénovation de la cour et du local annexe), et le montant des marchés attribués avait été arrêté à 420 678 € HT par délibérations du Conseil municipal.
Il précise qu'au cours de l'exécution des travaux, des prestations complémentaires ont été réalisées (travaux de rénovation de la cour et du local annexe notamment), ainsi que des adaptations rendues nécessaires par des contraintes techniques découvertes en cours de chantier (en particulier le raccordement au réseau d'assainissement collectif et le traitement des problématiques d'humidité). Le montant total des travaux s'établit à 480 814,86 € HT.

Valérie MALLET fait part de ses interrogations quant au coût global de l'opération, qu'elle estime élevé au regard des caractéristiques du bâtiment. Elle relève notamment l'augmentation de 35% du montant du lot n°1.

Monsieur le Maire précise que cette évolution résulte notamment des travaux complémentaires décidés pour la rénovation de la cour et du local annexe ainsi que de l'installation d'une pompe pour l'assainissement et de sujétions techniques découvertes en cours de chantier (en particulier des problématiques d'humidité). Il rappelle que cette opération s'inscrit dans une démarche de préservation et valorisation du patrimoine communal et indique qu'elle bénéficie d'un financement par subventions à hauteur d'environ 60 %.

Monsieur Jacques GUENA indique que, malgré l'inauguration du bâtiment intervenue le 21 février 2026, le chantier semble loin d'être achevé. Il s'interroge également sur la prise en compte des problématiques d'humidité par la maîtrise d'œuvre ainsi que sur les conditions de ventilation du bâtiment.

Monsieur le Maire indique que des aléas techniques peuvent intervenir au cours d'une opération de travaux de rénovation et précise que les espaces d'exposition sont achevés.

Madame Valérie MALLET s'interroge également sur les coûts futurs de fonctionnement du bâtiment et leur incidence sur les finances communales. Elle rappelle le niveau d'endettement de la commune et évoque l'évolution de la fiscalité locale.

Monsieur le Maire précise que les taux d'imposition communaux demeurent inchangés pour l'année 2026 et rappelle que la revalorisation des bases fiscales relève des services de l'État.

Monsieur Arnaud LEYZOUR indique que cet équipement constitue un nouveau lieu culturel pour la commune. Madame Géraldine LE BAGOUSSE souligne également sa vocation culturelle, patrimoniale et touristique.

Vu le code de la commande publique, et en particulier son article R. 2194-8 relatif aux modifications de marché,
Vu les délibérations du Conseil municipal n°2024-61 du 16 décembre 2024 et n°2025-21 du 19 mai 2025,
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 30 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_37-DE

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Approuver les avenants au marché n° LIM24-02, tels que présentés,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants au marché susvisé relatifs aux travaux de rénovation de la maison-feu et tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à la majorité des suffrages exprimés (13 voix pour ; 2 abstentions : Jacques GUENA, Valérie MALLET).

Jean-Noël BRIANT,
Maire